

Province de Québec
Municipalité de Boileau
Boileau, Québec

RÈGLEMENT NUMÉRO 16-086

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 262,389.35 \$ ET UN EMPRUNT DE 250,000 \$ POUR L'ACHAT DE CAMION 6 ROUES 4X4, ÉQUIPEMENT À NEIGE POUR STERLING ET SOUFFLEUSE NORMAND POUR LA VOIRIE.

~~~~~

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 13 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair  
**APPUYÉ** par Mme Marie-Ève Dardel  
**ET RÉSOLU:**

#### **QUE :**

Le présent règlement portant le numéro 16-086 est adopté et que le conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'un camion 6 roues 4X4 Freightliner modèle M2-106 année 2017 avec benne en U, versoir réversible conique à lame basculante marque ELP, aile de bordage à droite marque ELP neuf au coût de 240,686.21\$ (taxes franches) ou 209,337.87 \$ plus les taxes, aile de côté Tenco 11pi et sens unique Tenco 11 pi au coût de 13,255.60\$ (taxes franches) ou 11,590 \$ plus les taxes et souffleuse à neige Normand N92-280H au coût de 8,447.54 (taxes franches) ou 7,347.28 \$ plus les taxes.

#### **ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 262,389.35 \$ aux fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 250,000 \$ sur une période de 10 ans.

#### **ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 5.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Harold Linton  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Michel Grenier  
Secrétaire trésorier

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

Avis de motion donné le : 13 juillet 2016  
Adopté le : 12 octobre 2016  
Publié le : 13 octobre 2016  
En vigueur le : 13 octobre 2016

***CERTIFICAT DE PUBLICATION***

Je soussigné Michel Grenier, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public se rapportant au règlement 16-086 en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h et 16 h le 13 octobre 2016.

En foi de quoi je donne ce certificat le 19 octobre 2016

---

Michel Grenier  
Secrétaire-trésorier, directeur général

Babillards Hôtel-de-Ville (1), parc municipal (1), Chemin Rockway Valley (1)